

**Ifotec HC Film Developer**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Ifotec HC Film Developer  
Code du produit. 1155064  
UFI EQ0E-V2KD-AG03-M0DT

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société HARMAN Technology Ltd  
Adresse du Fabricant Ilford Way  
Mobberley  
Knutsford  
Cheshire East  
WA16 7JL  
Code postal  
Téléphone: +44(0)1565 650000  
Fax +44(0)1565 872734  
Email web-admin@harmantechnology.com  
Heures de bureau

Fournisseur (France)  
Identification de la société Digit Access  
Adresse du Fournisseur 130-136  
Avenue Joseph Kessel -Actipole  
BAT A 78960

Code postal  
Téléphone: Pas connu.  
Fax +33 (0)1 61 37 32 23  
Pas connu.  
Email [info@digitaccess.fr](mailto:info@digitaccess.fr)

Fournisseur (Belgique)  
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)  
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77  
B-2630

Aartselaar  
Belgique  
Code postal Pas connu.  
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00  
Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)  
Identification de la société Perrot Image SA  
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104  
Nidau  
Suisse  
CH-2560.  
Téléphone: +41 32 332 79 79  
Email info@perrott-image.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)  
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -  
75011 Paris, France.  
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)  
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels  
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)  
Contacter Tox Info Suisse  
Tél. d'urgence 145

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Acute Tox. 4 :Nocif en cas d'ingestion.  
Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1B :Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ifotec HC Film Developer**

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.  
 Muta. 2 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 Carc. 2 : Susceptible de provoquer le cancer.  
 Repr. 2 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 STOT RE 2 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Aquatic Chronic 2 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Désignation Commerciale     | Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)<br>Ifotec HC Film Developer   |
| Pictogramme(s) de Danger    |       |
| Mention(s) d'Avertissement  | Danger   |
| Mention(s) de Danger        | <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.<br/>         H315: Provoque une irritation cutanée.<br/>         H317: Peut provoquer une allergie cutanée.<br/>         H318: Provoque de graves lésions des yeux.<br/>         H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.<br/>         H351: Susceptible de provoquer le cancer.<br/>         H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.<br/>         H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br/>         H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>  |
| Mention(s) de mise en garde | <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br/>         P273: Éviter le rejet dans l'environnement.<br/>         P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br/>         P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.<br/>         P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.<br/>         P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br/>         P405: Garder sous clef.<br/>         P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.</p> |

**2.3 Autres dangers**

Rien de connu.

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

| COMPOSANTS DANGEREUX              | N° CAS   | N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH | %W/W   | Mention(s) de Danger                                       | Pictogramme(s) de Danger |
|-----------------------------------|----------|--------------------------------------|--------|--|--------------------------|
| 2,2'-iminodiethanoldiethanolamine | 111-42-2 | 203-868-0                            | 10-30% | Acute Tox. 4 H302<br>Skin Irrit. 2 H315<br>Eye Dam. 1 H318 | GHS05<br>GHS08<br>GHS07  |

## Ifotec HC Film Developer

|   |           |           |        |   |                                  |
|---|-----------|-----------|--------|---|----------------------------------|
|   |           |           |        | Repr. 2 H361<br>STOT RE 2 H373  |                                  |
| 2,2' -oxybisethanoldiethylene glycol                                  | 111-46-6  | 203-872-2 | 10-30% | Acute Tox. 4 H302   | GHS07                            |
| Hydroquinone  | 123-31-9  | 204-617-8 | 5-10%  | Acute Tox. 4 H302<br>Skin Sens. 1B<br>H317<br>Eye Dam. 1 H318<br>Muta. 2 H341<br>Carc. 2 H351<br>Aquatic Acute 1<br>H400<br>Aquatic Chronic 1<br>H410 | GHS05<br>GHS08<br>GHS07<br>GHS09 |
| N-carboxymethyliminobis(ethylenitrilo)tetra(acetic acid)              | 67-43-6   | 200-652-8 | 1-5%   | Eye Irrit. 2 H319<br>Acute Tox. 4 H332<br>Repr. 2 H361<br>STOT RE 2 H373  | GHS08<br>GHS07                   |
| 4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone                                      | 2654-57-1 | 220-180-6 | <1%    | Acute Tox. 4 H302<br>Skin Sens. 1 H317<br>Aquatic Acute 1<br>H400<br>Aquatic Chronic 1<br>H410  | GHS07<br>GHS09                   |
| pentasodium<br>(carboxylatomethyl)iminobis(ethylenitrilo)tetraacetate | 140-01-2  | 205-391-3 | <1%    | Met. Corr. 1 H290<br>Eye Irrit. 2 H319<br>Acute Tox. 4 H332<br>Repr. 2 H361   | GHS05<br>GHS08<br>GHS07          |

| COMPOSANTS DANGEREUX  | N° CAS    | Les limites de concentration spécifiques | Facteur-M              | ETA   |
|---|-----------|--|------------------------|---|
| 2,2'-iminodiethanoldiethanolamine                                     | 111-42-2  |  |                        | Acute Tox. 4<br>(H302) : 500                    |
| 2,2' -oxybisethanoldiethylene glycol                                  | 111-46-6  |  |                        | Acute Tox. 4<br>(H302) : 500                    |
| Hydroquinone  | 123-31-9  |  | Aquatic<br>Acute 1: 10 | Acute Tox. 4<br>(H302) : 500                    |
| N-carboxymethyliminobis(ethylenitrilo)tetra(acetic acid)              | 67-43-6   |  |                        | Acute Tox. 4<br>(H332) : 1.5 Dust<br>(18th ATP) |
| 4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone                                      | 2654-57-1 |  |                        | Acute Tox. 4<br>(H302) : 500                    |
| pentasodium<br>(carboxylatomethyl)iminobis(ethylenitrilo)tetraacetate | 140-01-2  |  |                        | Acute Tox. 4<br>(H332) : 1.5 Dust<br>(18th ATP) |

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

#### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours

**Ilfotec HC Film Developer**

|  |   |
|--|---|
| Inhalation   | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.   |
| Contact avec la Peau   | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: |
| Contact avec les yeux  | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.        |
| Ingestion  | Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  |
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Provoque des brûlures. Dermate de contact allergique.   |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.   |

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.  
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égouts et de cours d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder sous clef.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution développeur photographique

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| Limites d'exposition sur le lieu de travail |        |                      |                      |      |      |           |
|---|--------|----------------------|----------------------|------|------|-----------|
| SUBSTANCE.                                  | N° CAS | MLLT (VLEP 8 heures, | MLLT (VLEP 8 heures, | VLCT | MLCT | Remarque: |
|   |        |                      |                      |      |      |           |

**Ifotec HC Film Developer**

|                |          | (ppm) | (mg/m <sup>3</sup> ) | (ppm) | (mg/m <sup>3</sup> ) |        |
|----------------|----------|-------|----------------------|-------|----------------------|--------|
| Diéthanolamine | 111-42-2 | 3     | 15                   |       |                      |        |
| Hydroquinone   | 123-31-9 |       | 2                    |       |                      | C2, M2 |

Région UE France Source Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque C2 M2 Remarques Cancérogène de catégorie 2 Mutagène de catégorie 2

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique Liquide.  
Couleur Pas connu.  
Odeur Pas connu.  
Point de fusion/point de congélation Pas connu.  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Pas connu.  
Inflammabilité Pas connu.  
Limites inférieure et supérieure d'explosion Pas connu.  
Point d'éclair Pas connu.  
Température d'auto-inflammabilité Pas connu.  
Température de décomposition Pas connu.  
pH Pas connu.  
Viscosité Cinématique Pas connu.  
Solubilité Solubilité (Eau) : Pas connu.  
Solubilité (Autre) : Pas connu.  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pas connu.  
Pression de vapeur Pas connu.  
Densité et/ou densité relative Pas connu.  
Densité de vapeur relative Pas connu.  
Caractéristiques des particules Pas connu.

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Ifotec HC Film Developer**

|  |   |
|--|---|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | Non attribué.   |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | Stable dans les conditions normales.                                  |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu. |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | Non attribué.   |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | Pas connu.  |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | Aucuns produits de décomposition dangereux connus.                    |

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

|   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë - Ingestion  | La méthode de calcul : Nocif en cas d'ingestion.<br>La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 1082.87 |
| Toxicité aiguë - Contact avec la Peau                                 | La méthode de calcul : Non classé.  |
| Toxicité aiguë - Inhalation   | La méthode de calcul : Non classé.<br>La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 466.58                |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | La méthode de calcul : Provoque de graves lésions des yeux.   |
| Données sur la sensibilisation de la peau                             | La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Données sur la sensibilisation respiratoire                           | La méthode de calcul : Non classé.  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | La méthode de calcul : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  |
| Cancérogénicité   | La méthode de calcul : Susceptible de provoquer le cancer.  |
| Toxicité pour la reproduction   | La méthode de calcul : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.   |
| L'allaitement   | La méthode de calcul : Non classé.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  | La méthode de calcul : Non classé.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.         |
| Danger par aspiration   | La méthode de calcul : Non classé.  |

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Toxicité - Invertébrés aquatiques   | Pas connu.  |
| Toxicité - Poissons                 | Pas connu.  |
| Toxicité - Algues                   | Pas connu.  |
| Toxicité - le compartiment sédiment | Non classé.   |
| Toxicité - Milieu terrestre         | Non classé.   |

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Rien de connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Ifotec HC Film Developer****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

2,2'-iminodiethanoldiethanolamine (111-42-2), Hydroquinone (123-31-9), 2,2'-oxybisethanoldiethylene glycol (111-46-6), 4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone (2654-57-1), N-carboxymethyliminobis(ethylenenitrilo)tetra(acetic acid) (67-43-6), pentasodium (carboxylatomethyl)iminobis(ethylenenitrilo)tetraacetate (140-01-2)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)

2,2'-iminodiéthanol (111-42-2), Hydroquinone (123-31-9), 2,2'-oxydiéthanol (111-46-6)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non indiqué

**Règlements nationaux**

Autres

Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

**Ifotec HC Film Developer**

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07



GHS09

Classification des dangers

Met. Corr. 1 : Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1  
 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
 Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
 Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
 Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2  
 Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2  
 Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
 STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée  
 STOT rép., Catégorie 2  
 Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,  
 Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,  
 Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.  
 P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338+P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Ifotec HC Film Developer**

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.  
P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).  
P330: Rincer la bouche.  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391: Recueillir le produit répandu.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.  
ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
CE : Communauté Européenne  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

## Acronyme

Principales références bibliographiques  
et les sources de données utilisées pour  
élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

## Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.